

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé
Sous-direction de l'insertion et de la solidarité
Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions (SEPLEX)

2021 DASES 52 Subvention de fonctionnement (29 500 euros) et convention avec l'association le Chêne et l'Hibiscus pour ses interventions en santé mentale auprès des exilés.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris a toujours été une ville accueillante, solidaire et fière de sa diversité culturelle. En adoptant le Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés en octobre 2015, la Ville s'est engagée à tout mettre en œuvre pour favoriser les parcours d'intégration, le plus en amont possible, et dans toutes leurs dimensions. La réponse aux besoins fondamentaux, qu'ils soient sanitaires, alimentaires ou sociaux, constitue un préalable indispensable à tout accompagnement vers l'intégration dans la Cité.

Les professionnels de l'accueil remarquent que l'état de santé, et notamment de santé mentale, des personnes exilées est de plus en plus préoccupant. Ces dernières souffrent fréquemment de troubles anxieux, cumulant le traumatisme de l'exil, les incertitudes quant à leur avenir en France et, pour beaucoup, des conditions de vie indignes du fait des carences du dispositif national d'accueil. En outre, l'orientation vers les structures de soin psychique est rendue complexe, voire impossible, au regard des multiples problématiques auxquelles sont confrontés les réfugiés : grande précarité, situation d'errance, structures de soin saturées, barrière de la langue et manque d'interprètes...

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris porte une attention particulière à la santé mentale des migrants en soutenant des associations qui interviennent dans ce domaine auprès du public exilé. Dès l'ouverture de la halte humanitaire en mai 2019, à la Porte de la Chapelle, l'état de santé psychique des personnes fréquentant l'accueil de jour est apparu comme une problématique majeure à laquelle est venue répondre, à l'automne 2019, l'association Le Chêne et l'Hibiscus qui propose des permanences assurées par des psychologues. Les interventions sont de différentes natures selon les besoins exprimés et/ou identifiés :

- un travail psychothérapeutique d'accueil, d'écoute et de recueil des besoins ;
- un travail sur le trauma et sur les ressources individuelles mobilisables ;
- un accompagnement vers l'autonomie, un soutien à la construction de projets de vie ;
- une réorientation vers d'autres institutions (psychiatriques, addictologie, services de soins) en tant que de besoin.

Malgré la crise sanitaire, l'activité du Chêne et de l'Hibiscus s'est maintenue tout au long de l'année, avec des périodes plus ou moins denses : d'octobre 2019 à décembre 2020, 250h de permanences ont été assurées et 174 personnes y ont été reçues. Certaines d'entre elles ont pu engager un suivi thérapeutique sur plusieurs séances.

Depuis l'installation de la Halte dans les locaux de l'ancienne Mairie du 1^{er} arrondissement, l'équipe de psychologues du Chêne et l'Hibiscus s'est étoffée et l'association est en mesure de proposer jusqu'à 5 permanences de 2h par semaine.

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité parisienne de répondre au besoin essentiel de soins et de prise en charge des troubles psychiques des exilés les plus vulnérables, je vous propose d'accorder à l'association Le Chêne et l'Hibiscus, au titre de 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 500€, et pour cela de m'autoriser à signer la convention jointe au présent projet.

La fiche technique en annexe présente de façon plus détaillée l'organisme, le projet et le budget prévisionnel afférent.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris